

# Pages SIA

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **140 (2014)**

Heft 20: **En marge de l'Expo 64**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# PAGES *sia*

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

## « IL FAUT DAVANTAGE D'ÉCHANGES SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE RÉHABILITATION »

Entretien avec Anna Suter, membre du comité SIA, et Michael Gerber, conservateur cantonal des monuments historiques bernois, à propos d'interventions sur la substance existante et de protection du patrimoine récent.

*Frank Peter Jäger: En vos qualités respectives d'architecte et de conservateur, vous portez sans doute des regards très différents sur un ouvrage. Où se situent en l'occurrence les points d'achoppement ?*

Anna Suter: En fait, ils sont rares. Pourquoi ? Car nous prenons contact avec le service des monuments aussitôt que possible, dès qu'un concept a été arrêté avec le maître de l'ouvrage. Nous disposons ainsi de suffisamment de temps pour trouver des solutions communes à d'éventuels conflits d'objectifs. Ce qui fait peut-être la différence, c'est que je m'intéresse systématiquement aux qualités de l'existant – que l'ouvrage figure à l'inventaire ou pas. Même s'ils ne sont pas protégés, il est important de connaître les avantages des bâtiments et d'agir en conséquence pour les conserver.

*Pour l'assainissement énergétique – au standard Minergie Eco – du centre de formation et de perfectionnement professionnel de Lyss datant de 1967, vous avez reçu le Prix spécial de la commission d'experts cantonale pour la protection du patrimoine...*

Suter: Beaucoup de nos projets de transformation ont porté sur des ouvrages des années 1960 à 1980, soit de nouveaux objets patrimoniaux, ainsi que sur des bâtiments ne faisant encore l'objet d'aucune protection car ils sont trop récents. A côté du centre de formation de Lyss, il y a par exemple la HES du Nord-Ouest à Soleure, dont nous avons achevé la réhabilitation en 2008 déjà. La période qui va de 1960 à 1980 a produit des types de bâti dont les qualités ne se découvrent qu'aujourd'hui et qui suscitent encore des jugements très mitigés quant à leur valeur architecturale et leur statut de témoignage culturel. Pour le traitement approprié de ces bâtiments, nous privilégions la concertation en profondeur avec le service des monuments.

Michael Gerber: Pour nous, la collaboration



(Photo Frank Peter Jäger)

avec le bureau Suter + Partner est très constructive: les prescriptions du service des monuments ne sont perçues ni comme des obstacles, ni comme des freins à la créativité. Le rôle de la conservation est intégré d'emblée, nous sommes vus comme une sorte de partenaire de jeu avec lequel on peut débattre d'une stratégie et l'évaluer.

Suter: Pour le dire avec une pointe d'ironie, il nous arrive même de nous « abriter » derrière le principe de conservation – notamment lorsque des projets de transformation radicaux impliquent des modifications en profondeur et une perte de substance. Ainsi, dans le cas du centre professionnel BWZ de Lyss, l'argument de l'économicité a été renforcé par l'aspect patrimonial pour écarter une surélévation qui aurait notablement altéré le bâti dans son ensemble.

*Dans un tel cas, vous priez donc le service des monuments d'émettre des restrictions particulièrement contraignantes... ?*

Suter: Non, ça ne va pas jusque-là ! Mais il est indéniable que dans un tel contexte, le souci de conservation conforte notre parti. Par ailleurs, nous bénéficions aussi de l'expertise et de l'expérience du service des monuments pour l'analyse d'un bâtiment.

La collaboration entre conservateurs et architectes est avantageuse quand le débat est ouvert et franc et que les deux parties poursuivent le même but, soit développer le bâti de manière à assurer son maintien dans le futur proche. Gerber: Nous sommes tributaires du projet et des idées développées par un architecte lorsqu'il s'agit d'adapter des bâtiments exist-

tants aux exigences contemporaines. Notre mission est bien sûr de protéger la substance bâtie, mais la survie d'un monument suppose aussi qu'il puisse se prêter à des usages contemporains.

*Entre rigueur et souplesse, où les conservateurs actuels doivent-ils placer le curseur ?*

Gerber: La ligne que nous avons adoptée dans le canton de Berne n'implique pas à tout prix le maintien de chaque bâtiment dans l'état exact où il nous est parvenu. La conservation du patrimoine ne doit et ne peut pas s'opposer à toute modification dès l'entame d'un projet.

*Comment un bâtiment – en particulier de construction relativement récente – accède-t-il au statut d'objet protégé ?*

Gerber: En amont de toute décision de classification, il y a une liste de critères déterminants – qui intègrent les observations pertinentes pour l'histoire de l'architecture, l'histoire de l'art et l'histoire sociale, ainsi que les aspects techniques et bien sûr les qualités architecturales propres à un bâtiment. Ensuite, on considère sa place dans le tissu environnant et son importance pour le site où il est implanté. Si un ouvrage correspond aux critères définis, il est inscrit au recensement architectural cantonal, lequel distingue entre objets « dignes de protection » (catégorie supérieure) et « dignes de conservation » (catégorie inférieure). Cela équivaut à une « présomption de protection », qui sera examinée au moment où une demande d'autorisation de construire est déposée pour l'ouvrage en question.

Pour le développement du projet – avec une implication initiale des architectes – nous procédons alors à une analyse approfondie du bâtiment. Analyse qui délimitera petit à petit les lignes directrices et les marges de manœuvre qui ordonneront l'intervention.

#### *Ce système a-t-il fait ses preuves ?*

Gerber : Oui, absolument. Nous avons pu constater au cours du temps que la fiabilité de l'inscription initiale au recensement, soit la présomption de protection, était très élevée : autrement dit, nos appréciations provisoires ne relevaient que rarement d'une erreur fondamentale. Il faut dire que dans le canton de Berne, à peine 10 % de tous les ouvrages figurent à l'inventaire – qui recense par ailleurs d'innombrables objets spéciaux, tels que des kiosques météo, des ruchers, des greniers ou des ponts – dont un bon tiers (36 %), sont considérés de première importance.

#### *Comment se représenter concrètement le fait de concevoir dans l'existant ?*

Suter : Nous abordons ce type de tâches de manière très analytique : j'observe longuement le bâtiment et je m'imprègne de la disposition des locaux, de la lumière, des surfaces, etc. jusqu'à ce que j'aie compris les règles du jeu et leur logique sous-jacente. Lors de l'intervention, nous reprenons alors ces règles ou les réinterprétons. Nous élaborons des projets relativement discrets, afin que le nouveau s'harmonise avec l'existant. Caractérisé par son expression architecturale minimaliste, le bâti des années 1960 est particulièrement délicat à cet égard et il suffit de très peu pour anéantir la spécificité d'un ouvrage. Il est faux de croire que les architectes intervenant sur l'existant n'auraient aucune marge de manœuvre créa-

trice. Par rapport aux constructions neuves, seule l'échelle de référence de l'analyse diffère et elle implique une autre approche. Je déplore grandement l'absence de débat sur l'architecture appliquée à la réhabilitation d'ouvrages existants non protégés ; les standards et les critères qualitatifs qui s'y rapportent ne sont pratiquement abordés nulle part, alors que 60 à 70 % de notre substance bâtie datent des années 1950 à 1980 et que ces bâtiments prennent maintenant de l'âge. Les défenseurs de la culture architecturale contemporaine, ainsi que la SIA, se doivent en l'occurrence de relever le défi majeur d'établir des principes et de définir l'approche architectonique selon lesquels assainir et redévelopper judicieusement ce patrimoine.

#### *Que veut dire « redévelopper » dans ce contexte ?*

Suter : Si le but d'un assainissement est de corriger les faiblesses structurelles d'un bâtiment, il ne peut souvent être atteint qu'au prix d'interventions sur la substance et les plans. Le centre de formation de Lyss déjà évoqué en constitue un bon exemple. Le bâtiment présentait une cour intérieure qui était trop grande pour ne servir que de puits de lumière, mais trop austère et exiguë pour se prêter à d'autres usages. Nous avons donc résolu de rapetisser notablement la cour afin de gagner en surface pour les locaux adjacents. Un service des monuments partisan d'une application stricte des principes de conservation ne nous aurait pas autorisés à le faire, ce qui revient à dire qu'une telle remédiation ultérieure de défauts ou de lacunes n'aurait pas été possible.

Gerber : Il ne faut toutefois pas se méprendre sur la signification du terme remédiation. Une prétendue élimination de défauts peut aussi se traduire par la destruction du caractère propre à un ouvrage. >>>

#### **Série d'entretiens avec les membres du comité de la SIA**

Quelles sont les idées qui motivent la SIA et les personnalités qui l'animent ? Après les entretiens avec le président de la SIA Stefan Cadosch (TRACÉS 08/2012), ainsi que les membres du comité Nathalie Rossetti, Pius Flury, Eric Frei (TRACÉS 15-16/2013), le géologue Daniele Biaggi (TRACÉS 3/2014) et Ariane Widmer Pham (TRACÉS 12/2014), la parole revient à l'architecte bernoise Anna Suter – accompagnée de Michael Gerber, conservateur cantonal des monuments historiques bernois, avec qui elle a établi un mode de coopération constructif.

#### **Repères biographiques**

Anna Suter est née en 1964 à Berne. Après ses études à l'EPFL et à l'EPFZ de 1985 à 1991, elle a notamment achevé son diplôme auprès du Prof. Georg Mörsch à l'Institut für Denkmalpflege de l'EPFZ. Avant de reprendre en 2003 le bureau fondé par son père à Berne, Anna Suter a travaillé avec Adolf Krischanitz à Vienne. Passionnée par le travail sur l'existant, en particulier la réhabilitation respectueuse d'ouvrages des années 1960 et 1970, les projets de ce type menés par son bureau ont souvent été distingués. L'architecte est membre du comité pour le bâti et les aménagements extérieurs de la Ville de Thoun (FBA), du regroupement des femmes architectes et aménagistes bernoises (ABAP) et elle a été élue en mai 2014 au comité de la SIA. Anna Suter a deux filles de 15 et 17 ans.

Michael Gerber dirige le service cantonal des monuments historiques bernois depuis début 2009. Agé de 51 ans, il a étudié l'archéologie et l'histoire de l'architecture à Berne. De 1990 à 1996, il a dirigé des fouilles en Jordanie et il travaille déjà depuis 1996 – en parallèle à sa formation – pour le service cantonal bernois des monuments historiques. Après l'achèvement de ses études, il a cofondé comme copropriétaire le bureau ARCHEOS à Burgdorf, qui s'occupe de rechercher et de synthétiser des documents d'histoire culturelle. Michael Gerber défend une approche non dogmatique de la protection du patrimoine, qui favorise l'évolution de l'existant. De ce point de vue, les prescriptions des services chargés de la conservation devraient autant que possible se garder de restreindre les futurs usages potentiels d'un ouvrage.

#### **La force qui soulève. La force à votre service.**

La technologie maligne en matière de grues et de transport croît en même temps que vos besoins. Sur mesure et à prix avantageux. Avec MARTI-DYTAN, vous choisissez la compétence, la qualité et l'expérience d'un seul tenant. Grâce aux éléments modulaires ABUS, toutes les tâches imaginables sont accomplies avec élégance dans des systèmes de grue, de transport et d'entreposage. L'ingénierie de MARTI-DYTAN et la fiabilité des produits ABUS : une association imbattable. Eprouvée par des années d'emploi permanent.



Nous construisons sur votre avenir.

**MARTI-DYTAN AG**

Grues standard

«Avec MARTI-DYTAN, nous sommes prêts pour l'avenir.»

*Sous prétexte d'assainissement énergétique... ?*

Suter: Hélas, oui. Au cours des 20 dernières années, maîtres d'ouvrages et architectes ont pu faire presque ce qu'ils voulaient au nom de l'assainissement énergétique. Je ne peux pas cautionner cette mode d'une « architecture d'économies d'énergie » avec ses effets souvent désastreux pour l'esthétique du bâti, ainsi que pour l'aspect de nos rues et de nos villes! La réhabilitation énergétique est un défi architectural sérieux!

*Qu'en est-il de l'adhésion publique à la protection du patrimoine ?*

Gerber: Un gros travail de conscientisation reste à faire – soit expliquer pourquoi nous jugeons tel ouvrage, respectivement ses équipements, dignes de protection. Par rapport à d'autres pays européens, le niveau de sensibilité est toutefois déjà élevé chez nous. De fait, une enquête auprès de la clientèle menée par une agence externe en 2013 a révélé une forte adhésion et un haut niveau de satisfaction face au travail du service cantonal des monuments.

*Madame Suter, quel message adressez-vous à vos collègues, en particulier aux jeunes architectes, qui reçoivent le mandat de réhabiliter un ouvrage protégé ?*

La devise suivante me paraît primordiale: réhabilitation et réaffectation relèvent du projet! On peut déployer autant de créativité dans un bâtiment existant que pour une construction neuve sur un terrain vierge. Et encore: un service des monuments flexible et ouvert au débat est le partenaire idéal pour concevoir des réponses à ce type de commande.

*Propos recueillis par Frank Peter Jäger, communication SIA, Frank.Jaeger@sia.ch*

## LA SIA VAUD ORGANISE SON DOMAINE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

La mise en concurrence des prestations d'architecte et d'ingénieur est une procédure complexe. Elle exige des règles de conduite spécifiques pour garantir une saine concurrence, la transparence et obtenir, in fine, un projet de qualité. La SIA Vaud a fait de la passation des marchés un thème prioritaire, consciente de la nécessité de sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les mandataires au cadre légal – loi sur les marchés publics – et aux règlements établis par la SIA pour faciliter l'organisation de ce type de procédures. Les membres SIA sont directement concernés, puisqu'ils sont amenés à organiser des appels d'offres de services, à conseiller une administration ou à faire partie d'un jury. Pour agir efficacement, le comité de la SIA

Vaud a restructuré son domaine de la passation des marchés. La nouvelle organisation permettra à la section de créer un centre de compétences en la matière et de se positionner en interlocuteur de référence. Son action se décline en quatre volets:

– l'observation, par le biais de l'Observatoire Vaudois des Marchés Publics (OVMP). Cet outil, en place depuis janvier 2013, analyse quelque 100 appels d'offres de services par année. En cas de non-conformité à la loi sur les marchés publics et aux règlements SIA, le contact direct établi avec les organisateurs permet d'améliorer véritablement les procédures. L'OVMP se veut un outil d'information, au service non seulement de l'organisateur mais aussi des mandataires qui reçoivent les fiches signalant, par des smileys colorés, la qualité de la procédure.

– la sensibilisation, par diverses actions de relations publiques: rencontres avec les maîtres d'ouvrages et séances d'information à leur attention, articles dans les médias ou encore publications. La présidence et la vice-présidence de la section sont en charge de ces actions de communication.

– la formation, par la mise sur pied de cours pour les mandataires et les maîtres d'ouvrages. Elle s'organise en partenariat avec le service de formation continue de la SIA suisse (SIA-Form) et l'Union Patronale des Ingénieurs et Architectes Vaudois. Rappelons qu'une 2<sup>e</sup> journée d'information « Marchés publics » aura lieu le 25 novembre à Lausanne (infos sur [www.sia.ch](http://www.sia.ch)), tandis que la formation approfondie de quatre jours lancée en 2014 sera reconduite en mai et juin prochain. Donnant lieu à un certificat, elle permet aux mandataires SIA de figurer sur une liste d'experts en marchés publics que la SIA Vaud diffuse auprès des maîtres d'ouvrages.

– le conseil et l'appui technique, enfin, qui sont l'apanage de la Commission des Concours et Appels d'Offres. La CCAO, qui existe depuis de nombreuses années au sein de la section, s'est réorganisée afin de concentrer son action sur le conseil et l'appui à l'organisation de procédures de mise en concurrence. A cet effet, elle pourra dorénavant compter sur la collaboration d'un réseau d'experts (architectes, ingénieurs et avocats spécialisés en droit de la construction) lui permettant d'offrir l'appui technique nécessaire au bon déroulement des procédures.

*Nicole Schick, secrétaire générale de la SIA Vaud*

Plus d'infos sur [www.vd.sia.ch/theme\\_prioritaire](http://www.vd.sia.ch/theme_prioritaire)

## RÉSULTATS DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION CENTRALE DES NORMES

Lors de sa séance, la Commission centrale des normes (ZN) s'est consacrée presque exclusivement aux thèmes de la Commission sectorielle pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment (KGE). Elle a donné son accord pour publication pour quatre normes et deux cahiers techniques. Elle a en revanche rejeté une publication et deux propositions de projet.

Lors de la séance du 9 septembre 2014, la Commission centrale des normes (ZN) a donné son autorisation d'imprimer à la norme SIA 241 *Travaux de menuiserie*, associée à la SIA 118/241 *Conditions générales relatives aux travaux de menuiserie*, aux normes SIA 384/7 *Utilisation de la chaleur de l'eau souterraine* et SIA 380 *Bases pour les calculs énergétiques des bâtiments* ainsi qu'aux cahiers techniques SIA 2024 *Conditions d'utilisation standard pour l'énergie et les installations du bâtiment* et SIA 2047 *Rénovation énergétique des bâtiments*.

La nouvelle norme SIA 380 est issue de la révision de la norme SIA 416/1, elle doit servir de norme de base à toutes les normes SIA 380/x. Le changement de numérotation doit être clairement communiqué et les renvois éventuels adaptés. L'autorisation de publication du cahier technique SIA 2046 *Tests intégraux des systèmes techniques du bâtiment* n'a pas encore été délivrée. En effet, le cahier technique définit en toute autonomie de très nombreux concepts. Il reste encore procéder à une meilleure harmonisation avec les normes restantes, notamment avec les RPH.

Enfin, le feu vert à la révision du cahier technique SIA 2025 *Termes en physique, énergie et technique du bâtiment* a été refusé. On a, d'une manière générale, dénié tout caractère normatif à ce recueil de formules et de termes importants surtout pour les commissions normatives. Il sera par conséquent retiré d'ici à fin 2014. Comme toute proposition de projet visant à l'harmonisation des catégories d'ouvrages et des valeurs standard, ce travail doit être réalisé dans le cadre de la commission sectorielle. La ZN a également débattu des mesures à prendre et tenté de les organiser afin que les futures normes puissent être publiées plus rapidement dans les deux versions linguistiques après validation. >>>



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral  
des finances DFF  
**Office fédéral des constructions et de  
la logistique OFCL**

Pour plus de renseignements, veuillez  
vous adresser à Monsieur Reinhard Friedli,  
responsable développement durable et  
RUMBA, tél. 079 776 99 85.

Si votre candidature ne peut être envoyée  
au moyen du lien direct

**www.emploi.admin.ch**, veuillez adres-  
ser votre dossier à:

CSP DFF  
Madame Heidi Röthlisberger  
Eigerstrasse 71  
3003 Berne

Le traitement ultérieur s'effectue pour  
tous les dossiers par voie électronique.

**Ref. Code:** 620-21278

Vous trouverez d'autres annonces  
intéressantes de la Confédération  
à l'adresse suivante:  
**www.emploi.admin.ch**

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) est chargé de la gestion immobilière de l'administration civile de la Confédération et de la gestion du matériel de toute l'administration fédérale; il est rattaché au Département fédéral des finances (DFF). Le secrétariat de la KBOB représente les intérêts des maîtres d'ouvrage publics (Confédération, cantons, villes, communes), principalement dans les domaines des marchés publics, des contrats, des variations de prix et de la construction durable. Pour le 1er décembre 2014 ou une date à convenir, nous recherchons, suite au départ à la retraite du titulaire du poste, un ou une

## Responsable du développement durable et du programme RUMBA

Dans le cadre de cette fonction vous dirigerez le groupe de construction durable de la KBOB ainsi que le groupe interdépartemental du programme RUMBA (gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale). Dans le domaine du développement durable, vous représenterez les intérêts de la KBOB auprès des autorités et des organisations nationales et internationales et participerez à la direction de eco-bau. Vous serez responsable de la mise en œuvre d'une stratégie destinée à remplir les objectifs politiques de manière efficace et économique. Vous influerez sur les projets de construction et de planification de manière à en faire des exemples dans le domaine du développement durable. En outre, vous serez responsable du développement de la stratégie énergétique ainsi que des mesures correspondantes au sein de l'OFCL. Dans le domaine RUMBA, vous dirigerez la mise en application du programme en question, dans les différents offices et départements; vous vous occuperez également du développement du programme ainsi que de l'élaboration du rapport environnemental de l'administration fédérale à l'intention du conseil fédéral. Vous répondrez aux questions provenant des commissions parlementaires, des maîtres d'ouvrage ainsi que de la branche de la construction, tant au sujet du développement durable que de RUMBA.

En plus de plusieurs années d'expérience dans le domaine en question, vous êtes titulaire d'un diplôme en architecture délivré par une université ou une haute école spécialisée, ou d'un diplôme d'ingénieur civil EPF/HES. Vous complétez le tout par une formation continue en développement durable, environnement et énergie. Vous avez des connaissances actives dans deux langues officielles ainsi que de bonnes connaissances de l'anglais et vous maîtrisez les outils MS Office. Vous avez une bonne vue d'ensemble ainsi qu'un esprit de synthèse très développé. Vous êtes habitués à travailler de manière autonome et responsable et vous avez une importante capacité à prendre des décisions ainsi qu'à les mettre en œuvre. Enfin, un talent pour la négociation ainsi que de grandes capacités de communication, complètement votre profil.



ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

## Faculty Position in Theory of Architecture

at the Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

The EPFL School of Architecture, Civil and Environmental Engineering (ENAC) is committed to strengthening its core competences in the field of **Theory of Architecture**.

It is our intention to hire at PATT level (Tenure Track Assistant Professor) or, in special cases, Associate to Full level.

The successful candidate will carry out research and teaching about architectural theories through history and within the contemporary debate.

Seen as a complement to history, architectural theories represent the main conceptual tool for conscious and sustainable architectural and urban design. Specific domains of interest include, but are not limited, housing, art, construction and renovation as theory's founding elements. The specific challenge is about building cross relationships with other ENAC domains.

EPFL offers internationally competitive salaries and benefits. Significant start-up resources and research infrastructure will be available.

To apply, please follow the application procedure at:

<https://academicjobsonline.org/ajo/jobs/4219>

The following documents are requested in PDF format: cover letter including a statement of motivation, curriculum vitae, publications list, statement of research and teaching interests as well as the names and addresses (including email addresses) of at least three references.

Screening will start on **November 1<sup>st</sup>** and the search will continue until the position is filled.

Further enquiries should be made to:

**Professor Luca Ortelli**

**Chairman of the Search Committee**

**e-mail: [luca.ortelli@epfl.ch](mailto:luca.ortelli@epfl.ch)**

For additional information on EPFL, please consult <http://www.epfl.ch>, <http://enac.epfl.ch> and <http://ia.epfl.ch/>

*EPFL aims to increase the presence of women amongst its faculty, and qualified female candidates are strongly encouraged to apply.*

La création de la Commission des normes informatiques (KIN) et de la Commission des normes environnementales et du développement durable (KNU) a été actée. Leurs cahiers des charges seront approuvés à la prochaine séance et les membres proposés élus.

Markus Gehri, responsable Normes,  
markus.gehri@sia.ch

## CONSULTATIONS PROJET DE NORMES prSIA 244, prSIA 246, prSIA 248, prSIA 414/1 ET prSIA 414/2

La SIA met en consultation les projets de normes suivants :

- prSIA 244 *Pierre artificielle – Dallages, revêtements, pierres de taille;*
- prSIA 246 *Pierre naturelle – Dallages, revêtements, pierres de taille;*
- prSIA 248 *Carrelages – Revêtements en carreaux de céramique, verre et asphalte;*
- prSIA 414/1 *Tolérances dimensionnelles dans la construction – Termes, principes et règles d'application;*
- prSIA 414/2 *Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment.*

Les projets de normes (version allemande) sont disponibles sur le site internet de la SIA [www.sia.ch/consultations](http://www.sia.ch/consultations). Pour des prises de position nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire électronique qui peut être téléchargé au même endroit.

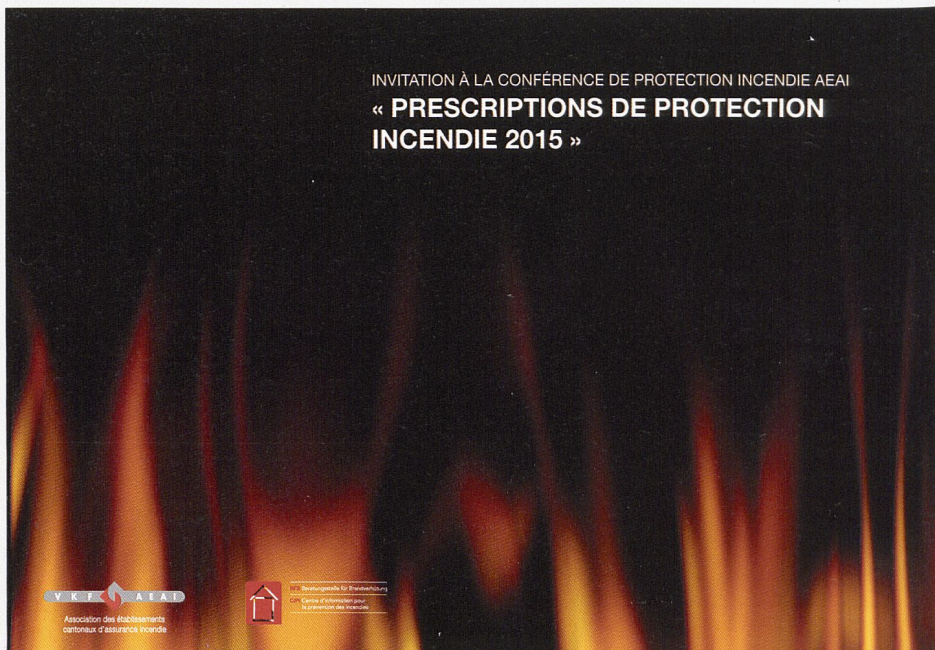
Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettre, documents pdf).

Nous vous prions de nous transmettre vos prises de position sur le formulaire électronique jusqu'au 28 novembre 2014 à l'adresse suivante: [giuseppe.martino@sia.ch](mailto:giuseppe.martino@sia.ch). (sia)

## LA COMMISSION PROTECTION INCENDIE S'EST ATTELÉE À LA TÂCHE

La commission SIA Protection incendie récemment mise en place doit favoriser le dialogue professionnel entre les assurances incendie, les bureaux d'études et les autorités. Après le déroulement de deux réunions de préparation en 2013, la commission Protection incendie a tenu sa première séance ordinaire le 20 août 2014.

L'objectif principal de ce nouvel organe est d'assurer le dialogue entre les assureurs, les autorités et les bureaux d'études, une



urgente nécessité qui se manifeste dans les discussions portant sur les nouvelles prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), qui entreront en vigueur à compter de 2015. Les informations diffusées sont, pour le moment, succinctes dans la mesure où l'accord officiel ne sera donné qu'à la mi-septembre par l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce. Aucun délai de transition n'a été prévu, ce qui explique la très grande nervosité agitant les cercles concernés, qui s'est traduite par un vif débat. Alors que les autorités compétentes dispensent déjà des formations en interne, une première information à destination de cercles plus larges n'est prévue qu'avec les quatre conférences techniques organisées (voir encadré).

Outre la libéralisation encourageante des prescriptions, remise en partie en question par d'autres lois, plusieurs réglementations nouvelles sont cependant à respecter. Les deux nouvelles directives de protection incendie « Méthodes de preuves en protection incendie » et « Assurance qualité en protection incendie » seront primordiales et influenceront désormais sur le travail au sein des bureaux d'étude. Lors des prochaines réunions, la commission encadrera les activités de formation et d'information et suivra d'un œil critique le passage à l'application des nouvelles prescriptions. Des informations plus précises sur ces nouvelles prescriptions de protection incendie ainsi que les possibilités de se les procurer figureront dans un prochain article, une fois que ces dernières auront été validées.

Markus Gehri, responsable Normes,  
[markus.gehri@sia.ch](mailto:markus.gehri@sia.ch)

### Conférence de protection incendie :

les 10 et 11 novembre 2014 à Bienne  
(en français et en allemand)

### Conférence de protection incendie :

les 4 et 5 novembre 2014 à Zurich (en allemand)

Les conférences porteront principalement sur les nouvelles prescriptions de protection incendie entrant en vigueur en janvier 2015. La date limite de clôture est le 19 octobre 2014. Informations complémentaires sur le programme et lien pour s'inscrire: [www.vkf.ch](http://www.vkf.ch)

## form

### Les assurances dans la construction

4 novembre 2014, Lausanne, 16h00 – 19h00  
Code BV02-14, inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Fondation d'un bureau d'études

4 novembre 2014, Lausanne, 8h30 – 17h30  
Code GP13-14, inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### La voie SIA vers l'efficacité énergétique

5 novembre 2014, Lausanne, 13h30 – 17h30  
Code EPF06-14, inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Débat « le développement durable par la sobriété »

6 novembre 2014, Lausanne, 17h00 – 19h00  
Code IEESerie01-14, inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Gestion des risques

(Semaine des webinaires: 3 – 7.11.2014)  
7 novembre 2014, webinaire, 13h00 – 14h30  
Code web31-14, inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Construire sur sites pollués: un risque maîtrisable

11 novembre 2014, Lausanne, 17h00 – 19h00  
Code BS01-14, inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Séminaires d'information révision prestations et honoraires

20 novembre 2014, Lausanne, 13h30 – 18h00  
Code RPHR01-14, inscription: [www.sia.ch/rph](http://www.sia.ch/rph)  
Séminaires d'information révision prestations et honoraires